

La dotation d'animation locale de la mairie du 20^e arrondissement

Commission culture 2022

Dossier de candidature

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure porteuse du projet :

Dénomination légale et forme juridique :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social :

Prénom et nom du Président :

Prénom et nom du Trésorier :

Prénom et nom du Secrétaire :

Présentation / description des activités principales de la structure :

Prénom et nom de la personne responsable du projet (contact principal) :

Le responsable du projet est la personne référente à qui toute correspondance sera adressée.

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

PRESENTATION DU PROJET

Titre du projet :

Discipline du projet (Arts visuels/ Arts Vivants/ Pratiques Amateurs/ Festivals) :

Quartiers concernés :

Date prévisionnelle de réalisation du projet (le projet doit avoir lieu entre le 1^{er} juillet et le 15 décembre 2022) :
Un programme détaillé peut être joint si nécessaire.

Description sommaire du projet :
Une description détaillée peut être jointe si nécessaire.

Quels sont les objectifs du projet ?

Quels sont les publics visés ?

Quels sont les éventuels partenaires du projet ?

Préciser s'ils sont situés dans le 20^e arrondissement.

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la mairie du 20^e dans le cadre de la dotation d'animation culturelle (via la Commission culture) ? : Si oui, merci d'indiquer l'année et le montant attribué :

Avez-vous déjà bénéficié de subventions de la Ville de Paris ? Si oui, merci d'indiquer l'année et le montant attribué

BUDGET PREVISIONNEL

NB 1 : les financements en cours d'obtention peuvent être mentionnés

NB 2 : le budget doit être équilibré et la somme demandée à la mairie du 20^e précisée et justifiée

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant en €	Postes	Montant en €
		Dotation de la mairie du 20 ^e arrondissement	
TOTAL		TOTAL	

Informations importantes :

- Le dossier est à envoyer par mail à l'adresse cabma20-commissionculture@paris.fr. À l'issue de la commission, les résultats seront annoncés par mail.
- La dotation d'animation locale ne sera versée qu'une fois la prestation réalisée.
- La somme allouée par la commission culture ne pourra excéder 6000 euros.
- A la réception d'un avis favorable, un mail doit être transmis à cabma20-commissionculture@paris.fr, avec un devis de prestation mentionnant le nom et la nature du projet, la date du projet, la somme allouée par la commission et la prestation correspondante, ainsi qu'un RIB.
- Les lauréats de la commission culture s'engagent à transmettre un bilan synthétique du projet soutenu, une fois réalisé.
- Les lauréats doivent apposer sur leurs supports de communication le logo de la mairie du 20^e.

Pour toutes précisions, merci de vous référer à la notice de candidature.

Mairie du 20^e

6 place Gambetta 75020 Paris

www.mairie20.paris.fr